



MAIRIE
DE
POUZOLLES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

TAUX IMPOTS LOCAUX 2023

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS, le 21 mars à 18h30, le Conseil Municipal de POUZOLLES, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. Guy ROUCAYROL, Maire de POUZOLLES.

Présents : MM. ROUCAYROL Guy, ALMES Bernard, BONAVIDA Claude, CALON Mauricette, CROS Monique, IZARD Julien, LUCAS André, MARCO Claude, MAS Bernard, MIRABILLE Noelle, SIMON Jennifer, SURRE Line.

Absents excusés : MM CAZALS Christophe, MARQUET Nathalie.

Pouvoir de M. CAZALS Christophe à M. ROUCAYROL Guy, de MME MARQUET Nathalie à M. BONAVIDA Claude.

Secrétaire de séance : MME CALON Mauricette

Membres en exercice 14, présents 12, absents excusés 2.

Voix pour 14, contre 0, abstention 0

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L 2311-1 et suivants, L 2331-3,
Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale,
Vu le Code général des impôts et notamment ses articles 1636 B sexies et 1636 B septies,
Vu les lois de finances annuelles,
Vu l'état n° 1259 portant notification des bases nettes d'imposition des deux taxes directes locales et allocations compensatrices revenant à la commune pour l'exercice 2023,
Considérant l'article 16 de la loi de finances pour 2021, prescrivant la suppression de la taxe d'habitation et la fusion des parts communales et départementales de taxe foncière sur les propriétés bâties

Monsieur le Maire expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des impôts locaux,

Où l'exposé du Maire, le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **CONSIDERANT** que le budget communal nécessite des rentrées fiscales de **617 672** euros.
- **FIXE** les taux d'imposition pour l'année 2023 comme suit :

Année 2023	taux	Bases	produit
Foncier bâti	42.81 %	1 141 000	488 462 euros
Foncier bâti	66.06 %	103 100	68 108 euros
Habitation	13.27 %	298 732	39 642 euros

Soit un total de 596 212 euros auquel s'ajoute les allocations compensatrices de 14 001 euros, et l'effet du coefficient correcteur de 7459 euros, soit un total global de 617 672 euros.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois en an susdits.

Le Maire,
ROUCAYROL Guy

